



Compte rendu de la CAPD du 12 novembre 2012

A l'ordre du jour :

- **avancement des professeurs des écoles pour l'année scolaire 2012/2013**
- **examen des maintiens et baisses de notes**
- **questions diverses**

Dans sa déclaration liminaire, le SE-UNSA a accueilli le nouveau Directeur Académique, M. Yves DELECLUSE et lui a souhaité la bienvenue dans notre département. Il lui a également demandé d'abandonner la grille de notation mise en place par son prédécesseur. (voir déclaration préalable)

1) Avancement des PE :

Vous trouverez en pièce jointe le tableau indiquant le nombre de promouvables et de promus pour chaque échelon, ainsi que les barèmes des premiers et derniers promus.

Le SE-UNSA a demandé que les modalités d'avancement des professeurs des écoles soient revues afin de régler le problème d'« entonnoir » qui se pose à partir du 8ème échelon. Les collègues issus du concours de recrutement des PE sont systématiquement privés de l'avancement au grand choix au bénéfice des collègues anciens instituteurs intégrés dans le corps des PE, ces derniers bénéficiant d'une ancienneté et d'une note plus importante. Ainsi le SE-UNSA a proposé qu'un vœu soit mis au vote de la CAPD demandant l'avancement pour tous au grand choix.

Ce vœu a été mis au vote qui a donné le résultat suivant :

POUR	8	SE-UNSA + SNUipp
ABSTENTION	10	Administration
CONTRE	0	
REFUS DE VOTE	2	SNUDI-FO (Comprenez qui pourra!!!)

Concernant quelques collègues jamais inspectés mais ayant déjà 12 ans d'ancienneté générale des services, et qui sont pénalisés lors des promotions, le SE-UNSA a demandé qu'ils bénéficient de l'actualisation automatique de la note à défaut d'inspection. Le Directeur Académique va prendre la mesure de ces collègues et devrait prendre l'engagement de les faire inspecter en priorité.

2) Examen des maintiens et baisses de notes :

Le Directeur Académique a présenté la liste des collègues concernés par un maintien ou une baisse de note au cours de l'année scolaire 2011/2012.

3 baisses de note

4 maintiens

Le Directeur Académique a appliqué une baisse de note à un collègue refusant le protocole départemental, bien que l'IEN ne proposait qu'un maintien de note.

Des échanges ont eu lieu au sujet des enseignants pour lesquels l'inspection pose problème. Certains se mettent ensuite en congés de maladie, d'autres refusent le protocole départemental. Le Directeur Académique souhaite que l'inspection soit un moment d'échange constructif pour l'enseignant et encourage les enseignants à demander à rencontrer l'IEN, peut-être en dehors de la classe pour que le dialogue puisse se poursuivre.

Philippe DECAGNY (SE-UNSA) intervient pour insister sur le fait que l'enseignant peut toujours être accompagné d'un représentant élu des personnels lors de ce genre de rencontre.

3) Questions diverses :

Avant de répondre aux questions, le Directeur Académique déclare être attaché à la recherche de l'harmonie et au travail paritaire. Il estime qu'il faut prendre le temps de trouver un terrain d'entente entre l'administration et les organisations syndicales.

Interpellé sur l'état « d'urgence permanente » imposé aux directeurs par l'administration, le Directeur Académique confirme l'importance des enquêtes et autres remontées demandées périodiquement mais insiste sur le fait que seuls les directeurs peuvent renseigner ces enquêtes.

Concernant la grille de notation départementale (qu'il découvre), le Directeur Académique ne conçoit pas, pour des raisons budgétaires, de promouvoir tous les enseignants au rythme du Grand Choix. Par contre, il va étudier les problèmes qu'elle pose avec les IEN et exposera le résultat de son analyse aux organisations syndicales.

Pour le Directeur Académique, l'inspection des enseignants revêt trois aspects essentiels de la mission des inspecteurs de l'Education nationale :

- affirmer la reconnaissance de l'enseignant visité, promouvoir le dialogue et favoriser l'échange ;
- conseiller l'enseignant avec un regard objectif et le recul nécessaire ;
- proposer une note qui malheureusement ne peut pas traduire tous les efforts accomplis quotidiennement par le collègue.

Sur les évaluations d'écoles, le Directeur Académique trouve que c'est indispensable mais que cela doit se faire sur la base du volontariat des équipes, qu'il soit spontané ou suscité par l'IEN. Pour lui, certaines écoles sont dans une situation telle qu'elles ont besoin d'être évaluées.

Pour les 6 enseignants ayant été retenus pour participer au stage de formation continue C2I2E inscrit au Plan Départemental de Formation mais se déroulant sur plusieurs mercredis qui demandent à ce que ces heures soient prises en compte dans le cadre des 108 heures, Mme MAIRE réplique que les deux dispositifs (Formation continue d'un côté et Formation Continue de Circonscription de l'autre) ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'échange d'heures, la Formation Continue de Circonscription étant partie intégrante des 108 heures dues par tous les enseignants.

Concernant les collègues qui n'ont pas touché la part variable de la prime pour les enseignants en réseau ECLAIR, le Directeur Académique assure que les services examinent ou ont examiné, au cas par cas, les dossiers et rappelle que cette part variable est attribuée en fonction de l'investissement dans les activités vérifié par les IEN.

Le SE-UNSA invite les collègues qui ne seraient pas d'accord avec la réponse qu'ils reçoivent à le contacter dès réception de celle-ci.

